

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°176 - 03 août 2026

A LA UNE



Participez aux journées de l'évolution professionnelle du 14 au 18 septembre !

Au programme : replays de webinaires thématiques, et rendez-vous téléphoniques personnalisés !

En savoir +

EN BREF

Veille RH

Décret du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics

Le décret prévoit la reprise des mesures applicables aux salariés en arrêt pour raisons médicales : utilisation du certificat d'arrêt de travail sécurisé, plafonnement de la durée des arrêts, obligations des agents en arrêt et modalités de contrôle. Il prévoit également une évolution de la procédure du temps partiel thérapeutique (TPT). Le texte instaure un délai de prise d'effet de l'autorisation de servir en TPT de 30 jours maximum sauf en cas de reprise faisant suite à une pathologie longue. Les agents pourront bénéficier d'une ou plusieurs périodes de TPT en fonction de leur état de santé attesté par certificat médical, dans la limite d'un an maximum. Il supprime le contrôle systématique par un médecin agréé de l'agent souhaitant prolonger son TPT au-delà d'une période totale de 3 mois, en laissant toutefois la possibilité à l'administration de demander un examen médical à tout moment. Il vient supprimer le recours au conseil médical supérieur en cas d'avis du conseil médical concordant avec les conclusions du médecin agréé.

[Décret n° 2026-705 du 29/07/2026 paru au JO du 31/07/2026](#)

Impossibilité pour les DGS et DGA de se présenter aux élections dans les CST départementaux

Le Conseil d'État a décidé que les agents occupant un emploi fonctionnel de DGS ou de DGA au sein d'une collectivité ou d'un établissement public dépendant du CST d'un centre de gestion de la fonction publique territoriale ne pouvaient pas se porter candidat aux élections des représentants du personnel au sein de ce comité. Le Conseil d'État transpose ainsi la solution retenue dans sa décision du 26 janvier 2021, dans laquelle il avait jugé qu'un agent occupant l'emploi fonctionnel de DGS ou de DGA d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI ne pouvait représenter les personnels au sein du comité technique. En effet, vu la nature de leurs fonctions, ces agents ont vocation à représenter leur collectivité ou établissement employeur. Ils ne peuvent, dès lors, pas se porter candidat aux élections des représentants du personnel au sein du CST.

[Conseil d'État, 16 juillet 2026, n° 510507](#)

Illégalité de critères d'octroi du CIA

Une collectivité ne peut légalement attribuer le complément indemnitaire annuel (CIA) sur le seul fondement de situations exceptionnelles ou exclure automatiquement du dispositif les agents ayant dépassé un certain nombre de jours d'absence, sans prendre en compte leur engagement professionnel et leur manière de servir. En l'espèce, une délibération réservait le bénéfice du CIA aux agents confrontés à certaines situations particulières telles qu'une surcharge de travail exceptionnelle, une réorganisation du service, la survenance d'un événement extérieur à la collectivité ou le pilotage de projets complexes. Elle prévoyait également que seuls les agents ayant été absents au plus 7 jours au cours de l'année pouvaient prétendre à son versement. Or, un tel dispositif méconnaît les conditions légales d'attribution du CIA, lequel doit tenir compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

[CAA Paris, 10 juillet 2026, n°24PA03235](#)

Responsabilité de l'administration pour maintien irrégulier en disponibilité

Le maintien irrégulier d'un fonctionnaire en disponibilité pendant près de dix ans, sans proposition de réintégration, ni saisine du centre de gestion, constitue une faute engageant la responsabilité de la collectivité. En l'espèce, l'administration a refusé de réintégrer l'intéressé à l'issue d'une disponibilité pour convenances personnelles d'une durée inférieure à trois ans, au motif qu'aucun poste correspondant à son grade n'était disponible. Toutefois, plusieurs emplois sont devenus vacants sans jamais lui être proposés, tandis que le centre de gestion indiquait n'avoir jamais été saisi de sa situation. Dans ces conditions, la collectivité a été condamnée à verser près de 100 000 euros à l'intéressé en réparation de ses préjudices.

[CAA Paris, 17 juillet 2026, n° 23PA00830](#)

Annulation d'un compte-rendu d'entretien professionnel

L'appréciation générale littérale attribuée à un agent peut être regardée comme entachée d'une erreur manifeste d'appréciation lorsqu'elle ne reflète pas, de façon équilibrée, sa valeur professionnelle. En l'espèce, un agent contractuel, bénéficiant de trente années d'ancienneté et d'évaluations favorables, a notamment été qualifié d'agent appliqué par son supérieur hiérarchique et s'est vu attribuer la mention en cours d'acquisition au titre de ses aptitudes relationnelles. Toutefois, de nombreuses attestations soulignaient ses compétences professionnelles et ses qualités relationnelles, tandis que l'emploi du terme appliqué traduisait une appréciation négative au regard de son expérience. Par suite, l'agent était fondé à demander l'annulation de son compte-rendu d'entretien professionnel.

[CAA Paris, 17 juillet 2026, n°24PA01968](#)

Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi

Les dispositions relatives à la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi n'exceptent pas de leur champ d'application les agents pris en charge par un centre de gestion pendant plus d'une année et placés en congé pour raison de santé. Ces dispositions n'ouvrent aucun pouvoir d'appréciation à l'autorité gestionnaire. Dès lors, un centre de gestion est tenu d'appliquer la dégressivité de rémunération prévue par les textes et ne peut faire droit à la demande d'un agent tendant à sa suspension rétroactive pendant des périodes de congé de maladie.

[CAA Nancy, 9 juillet 2026, n°26NC00529](#)

LE CDG ET VOUS



Après 100 jours d'installation, boostons le fonctionnement de l'équipe municipale !

Le Centre de Gestion du Finistère propose des séminaires de travail autour de trois parcours : à destination des élus, des encadrants et des nouveaux élus (premier mandat). Ces parcours sont créés à la carte, en fonction des besoins, après échange avec la collectivité.

[En savoir +](#)



J'anticipe mon évolution professionnelle face à un problème de santé

Reconversion, accompagnement, maintien dans l'emploi... Faites le point sur les dispositifs existants et découvrez comment préparer sereinement la suite de votre parcours professionnel grâce aux journées de l'évolution professionnelle.

[En savoir +](#)



RSU : un webinar pour exploiter toutes vos données !

Le 22 septembre, participez au webinar régional des centres de gestion bretons dédié à la valorisation des données du RSU. Découvrez comment transformer vos données en véritables leviers pour piloter vos ressources humaines.

[En savoir +](#)



Réforme de l'encadrement supérieur territorial : ce qui change au 1er juillet 2026

Attendue depuis 2023, la transposition de la réforme de la haute fonction publique de l'État à la fonction publique territoriale est enfin effective depuis le 1^{er} juillet 2026.

[En savoir +](#)

[**> Toutes nos actualités**](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)
- [Technicien en prévention des risques professionnels \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

Consultez [les offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site emploi-territorial.fr

Le service intérim recrute

- Agent d'accueil billetterie (H/F) – Secteur Quimper
- Educateur sportif (H/F) – Secteur du Haut Léon
- Agent technique bâtiment (H/F) – Secteur de Brest
- Agent technique polyvalent spécialité voirie (H/F) - Secteur de Pont-L'Abbé
- Agent technique des espaces verts et naturels (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des espaces publics spécialité voirie (H/F) – Secteur d'Audierne
- Cuisinier (H/F) – Secteur de Quimper

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



Les ateliers "gestion de crise" de la protection des données 2026

Mardi 8 septembre 2026

Landivisiau

L'équipe du service Protection des Données (RGPD et Cybersécurité) vous propose des sensibilisations à destination des élus, SG et DGS des collectivités du Finistère.

[En savoir +](#)



Atelier de recherche d'emploi : préparer sa candidature avec l'IA

Jeudi 10 septembre 2026

CDG29

Comment améliorer ses outils de candidature grâce à l'intelligence artificielle : optimiser CV, lettres et préparation aux entretiens.

[En savoir +](#)

[> Tout l'agenda](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)